

# IDÉES/

## Le jour où Fillon a senti son corps lui échapper

**Depuis les révélations du «Canard enchaîné», François Fillon semble en décalage avec le réel, comme absent de sa propre campagne.**

Le discours du meeting de Charleville-Mézières du 2 février a sans doute constitué un tournant dans la campagne présidentielle de François Fillon. Elle pouvait même s'arrêter ce jour-là. Alors que la tourmente médiatique déclenchée par les révélations du *Canard enchaîné* réclamait en réponse un discours clair et fort, fondé sur des faits, le candidat de la droite républicaine a servi une rhétorique d'émotions et de croyances invérifiables (apparu depuis quelque temps dans la sphère publique sous le terme de *post-truth*).

**Le spectre Fillon.** Nul ne contestera que sa grande légitimité est celle d'avoir remporté largement la primaire de la droite en dépit de sondages calamiteux et d'une image austère. Un triomphe qu'il a pu apprécier à l'aune du mépris affiché par le

courant sarkozyste et surtout par les effets de la bataille sauvage qui, en 2012, l'a opposé à Copé pour prendre le leadership de l'UMP. Enivré par cette victoire, Fillon semble être devenu sourd aux conseils qui, de toutes parts, l'invitent à renoncer. Certains l'expriment avec pudeur (les amis), d'autres avec véhémence (les ennemis), parfois avec compassion (les sensibles) ou encore avec une jouissance perverse due à la nature du combat politique. Le fait est que rien, tant dans ses mots que dans son corps, ne traduit une quelconque porosité venant de l'extérieur. Peut-être, n'est-il déjà plus là ? Peut-être a-t-il repris à son compte la technique mélenchonienne de l'hologramme, duquel ne peut surgir qu'*«un fantôme»* selon la formule du journaliste de France Culture Xavier de La Porte dans sa joyeuse chronique matinale du 6 février... un spectre en l'occurrence dans le cas de Fillon. Il faut donc se rendre à l'évidence. Les images du meeting, produites par le parti depuis la campagne de Sarkozy en 2007, ne parviennent plus à lui *faire un corps*, un corps public et politique. Les chaînes d'information ont diffusé le même cadrage rapproché, frontal. Un point de vue semi-

subjectif (depuis un public qu'on imagine et qui parfois se matérialise en ombre sans visage) n'arrive pas même à créer un lien tangible. Les mots érucités n'offrent aucune chair à ses propos surchargés symboliquement : *«colère froide... meute... entreprise de démolition... attaques... arrière-cuisines des officines...»*. Quelques hypnotiques «Fillon président» n'y changent rien.

**Une société discrète de cour.** Elu politique depuis l'âge de 26 ans, Fillon est ainsi le digne héritier d'une pratique politique qui fabrique ses barons de région, de

Par **JEAN-FRANÇOIS DIANA**



Maitre de conférences à l'université de Lorraine, Centre de recherche sur les médiations.

droite comme de gauche. Les affaires publiques ont l'avantage de mettre en lumière cette société discrète de cour qui règne sur des terres récemment acquises. Des tribus familiales qui ne sont pas encore des dynasties et qui offrent de belles poses altières de notables à *Paris Match* et à *Vivement dimanche*, enfin des images rassurantes où tout est à voix basse et à sa place mais qui n'éviteront pas le chaos (le réel) comme dans *la Règle du jeu* de Jean Renoir (1939). Pensons surtout à cette superbe première séquence forestière de 1974, *une partie de Campagne* de Raymond Depardon (2002) qui, en quelques secondes, dit tout de la vanité de Valéry Giscard d'Estaing, lui-même marié à la discrète Anne-Aymone. Selon la même tradition bourgeoise, la vie de M<sup>me</sup> Fillon visait jusqu'à l'effacement. Elle le rappela elle-même avec une certaine tristesse dans les yeux dans l'entretien qu'elle a accordé au *Daily Telegraph* en 2007. Un visage impassible mais terriblement exposé. Si Pénélope fuit l'image sans y parvenir, François la recherche désolément sans la séduire. Dès lors, nous vivons une situation inédite pour un homme politique. En voulant la carte et le territoire, Fillon semble déjà en deuil de sa propre image. Il est déconnecté tout en croyant à ses propres mots. Lors de la conférence de presse du 6 février, il a mis peu d'entrain à fournir des justifications, hormis le fait de marquer sa détermination à se maintenir et d'asseoir sa légitimité. Tout lui semble normal, même le péché véniel... Le malaise demeure et se traduit dans les sondages qui ne le qualifient pas au second tour de la présidentielle. Au nom du gaullisme exemplaire qu'il revendique, le nasillard *«au revoir et bonne chance»* de Chaban-Delmas de 1971 (évincé pour avoir joué légalement avec le fisc) aurait été un digne renoncement pour Fillon. Désormais, c'est une autre campagne qui commence... C'est une autre corps politique qui s'engage. ◀

## De la démocratie représentative à la démocratie continue

**Dans un exercice réel de démocratie, les citoyens ne peuvent pas demeurer des intermédiaires de la vie politique.**

Non, la démocratie n'est pas en crise. Ce qui s'épuise, c'est la forme représentative de la démocratie. L'expression «démocratie représentative» ne doit son succès qu'à l'oubli des paroles de Sieyès opposant de manière radicale gouvernement représentatif et démocratie : *«Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer; le peuple, dans un pays qui n'est pas une démocratie – et la France ne saurait l'être – ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants»*, écrivait-il. Le passage au suffrage universel, le

développement des partis politiques, l'essor du Parlement, l'élection populaire du chef de l'Etat n'ont pas changé fondamentalement la réalité des choses s'ils en ont modifié les apparences. Le principe même du régime représentatif n'est pas atteint et si les Constitutions modernes énoncent le principe du *«gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple»*, elles consacrent l'essentiel de leurs dispositions à le déposséder de son pouvoir en organisant et légitimant la parole des représentants et par conséquent l'absence et le silence des citoyens. C'est cette période constitutionnelle-là qui prend fin. Pas le principe démocratique. Car, au cœur des mouvements sociaux depuis une vingtaine d'années, un autre cycle s'ouvre qui porte l'exigence plus forte d'une démocratie continue. Distincte de la démocratie directe, qui abolit toute distinction entre représentants et repré-

sentés, distincte de la démocratie représentative, qui monopolise la fabrication des lois au profit des seuls représentants, elle définit un au-delà de la représentation, non parce qu'elle la supprimerait, mais parce qu'elle transforme et élargit l'espace d'intervention des citoyens en inventant les formes et procédures leur permettant d'exercer un travail politique : le contrôle continu et effectif, en dehors des moments électoraux, de l'action des gouvernants. Quelles sont les procédures de la démocratie continue ? Le droit pour *«tous les citoyens de concourir personnellement à la formation de la volonté générale»*, inscrit à l'article 6 de la Déclaration de 1789, doit se traduire par l'obligation pour les parlementaires de réunir des assemblées primaires de citoyens dans leur circonscription pour discuter des projets et propositions de loi et recueillir leurs avis avant qu'ils ne soient présentés à l'Assemblée natio-

nale. Obligation renforcée pour les *«décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement»*, puisque l'article 7 de la charte dispose que *«toute personne a le droit de participer à leur élaboration»*.

Le droit pour tous les citoyens de réclamer, inscrit dans le préambule de la Déclaration de 1789, doit se traduire par le pouvoir de faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la discussion de telle ou telle proposition de loi, le droit d'accéder directement à une Cour constitutionnelle pour lui demander de vérifier la conformité des lois aux droits et libertés garantis par la Constitution et le pouvoir de mettre en cause la responsabilité des

représentants qui ne respecteraient pas les principes constitutionnels. Le droit pour tous les citoyens de demander la réunion d'une «convention de citoyens» tirés au sort pour délibérer sur les sujets sociaux, économiques et écologiques avant leur inscription à l'ordre du jour des assemblées parlementaires. Le droit pour les citoyens qui portent à la connaissance du public des pratiques contraires aux biens communs de bénéficier du statut de lanceur d'alerte civique. Le droit pour tous les citoyens à voir garanties les conditions nécessaires à leur développement, inscrit à l'alinéa 10 du Préambule de 1946, doit se traduire par le droit à un revenu universel de base et le droit à la préservation des biens communs en particulier l'air, l'eau, le sol et à l'accès universel et effectif aux ressources vitales, pour reprendre les mots du projet de Déclaration universelle des droits de l'humanité. La démocratie n'est pas une somme arithmétique de suffrages et les citoyens ne sont pas des intermédiaires de la vie politique. La démocratie est l'expérience vivante des citoyens inventant en continu les formes de leur vie. ◀

Par **DOMINIQUE ROUSSEAU**



Professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne